

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

COMMISSION CONSULTATIVE HÉRAULT ENERGIES - EPCI FP
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Anne THEVENOT, M. Pierre BOLLIET, M. Sébastien SOULIER, Mme Pauline CURTAN, Mme Amélie DREVET, M. Serge FALZON, Mme Marie-Hélène DELTORT, Mme Véronique DURAND, Mme Tiphaine COMBY, Mme Virginie POUJOL, Mme Angélique BAILLY, Mme Nathalie PEREZ, M. René GARRO, Mme Lydia BRAILLY, M. Pascal MATELET, M. Alexandre MONACO, M. Michaël TOURSEL, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, Mme Hélène BONNIER, Mme Anna ASFART, M. Gilles HENRY, Mme Nathalie GALLIERE, M. Denis TERRAILLON, Mme Valérie ASTIER, M. Jean-Marie VIAL, Mme Sophie RUGGIERI, Mme Elisabeth PONS, M. Jean-Pierre BES, Mme Fabienne SERVEL, Mme Christine GRANIER, M. David CABLAT, Mme Florence QUINONERO, M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Gregory BRO, Mme Martine BONNET, M. Stéphane SIMON, Mme Véronique NEIL, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Jean-Claude CROS, M. Philippe LASSALVY, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, M. Pierre AMALOU, Mme Cécile LEMOINE, M. Philippe SALASC, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26 Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-37-1, L.2121-33, L.2121-21 et L.5211-1 ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique pour une croissance verte (TECV) du 17 août 2015, en particulier son article 198 relatif à la création d'une commission consultative entre tout syndicat autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-DRCL-10-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU les statuts d'Hérault Energies, et notamment sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) ;

VU la délibération du Comité Syndical d'Hérault Energie en date du 10 novembre 2015 portant création de la commission consultative paritaire ;

CONSIDERANT que les prérogatives et caractéristiques de cette commission sont les suivantes :

- elle doit coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissements et faciliter l'échange de données ;
- elle comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI, ces derniers disposant chacun d'un (1) représentant et de son suppléant ;
- elle est présidée par le président du syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son président ou de la moitié au moins de ses membres ;
- un membre de la commission nommé par les EPCI est associé à la conférence départementale d'investissement présidée par le préfet dans le cadre de la loi pour la Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité dite « NOME » du 7 décembre 2010,

CONSIDERANT qu'à la suite élections municipales de mars 2026, le mandat de ces représentants a pris fin avec celui du conseil communautaire qui les a désignés,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs,

CONSIDERANT que l'Assemblée a accepté à l'unanimité de voter à main levée,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner M. Michaël TOURSEL en qualité de titulaire et Mme Véronique NEIL en qualité de suppléante, pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de la Commission consultative Hérault Energies – EPCI FP.

Transmission au Représentant de l'État N° 4133
Publication le 22/04/2026
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 22/04/2026
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26435-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY